

KLM et le groupe Mondial Assistance signent un accord de distribution d'assurances voyage en ligne

Paris, le 30 octobre 2007- KLM et Mondial Assistance annoncent la signature d'un accord mondial permettant à KLM de proposer directement sur son site Internet toute la gamme d'assurances voyage de Mondial Assistance. Ces polices d'assurances sont proposées sur le site KLM.com au cours de la réservation de vols. Elles sont également accessibles séparément en ligne.

« La solution offerte par Mondial Assistance permet de répondre à une demande clairement exprimée par nos clients dans 60 pays : prendre une assurance voyage directement sur le site KLM.com, » a déclaré Marcel Kuijn, e-Marketing Manager, KLM. *« Grâce à Mondial Assistance, nos clients peuvent souscrire une assurance voyage adaptée et simple à acheter en ligne. Ce service va renforcer l'attractivité du site KLM.com et la qualité de notre service client. »*

« Il est aujourd'hui indispensable pour une compagnie aérienne de proposer une assurance couvrant les risques d'annulation de voyage et de pertes de bagages ainsi que les besoins d'assistance médicale et de rapatriement. Mondial Assistance apporte à KLM la solution d'e-commerce leader du marché, » commente pour sa part, Erick Morazin, Directeur e-Commerce, Mondial Assistance.

Dans un premier temps, cette offre est déployée aux Pays Bas et au Royaume Uni, les deux marchés les plus importants pour KLM, avant d'être progressivement étendue au monde entier.

KLM s'appuie sur la plate-forme e-Magin développée par Mondial Assistance aujourd'hui utilisée, dans plus de trente pays en Europe et partout dans le monde, par de nombreux tour-operators, compagnies aériennes, ou encore agences de tourisme en ligne. E-Magin permet à chaque prestataire d'offrir des polices d'assurances spécifiquement conçues pour répondre à ses attentes et aux besoins de ses clients (types de transport, usagers, voyages professionnels ou touristiques ...). La plate-forme e-Magin enregistre plusieurs milliers d'assurance voyage par jour.

Le groupe Mondial Assistance : une intervention toutes les 3 secondes, partout dans le monde.

Leader international de l'Assistance, de l'Assurance voyage et des services aux personnes, le groupe Mondial Assistance compte aujourd'hui plus de 8 550 salariés parlant près de 40 langues différentes et travaille dans le monde entier avec un réseau de 400 000 prestataires et 180 correspondants. 250 millions de personnes sont bénéficiaires de ses services, soit 4 % de la population mondiale. Les services du groupe sont proposés sur les cinq continents. Le groupe Mondial Assistance est membre de Allianz Group. www.mondial-assistance.com

Contacts presse :

RUMEUR PUBLIQUE : 01 55 74 52 00
Pauline Florentin / Stéphanie Muthélet

Mondial Assistance

Léonor de Coëtlogon
Tél. : 01 53 25 53 18

Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être de nature prospective ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. De plus, les déclarations à caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines

d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial.

Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz AG est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz AG n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.